

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département  
de la Haute-Savoie

Arrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois

**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2023.085**

Séance du **DIX-SEPT JUILLET DEUX MILLE VINGT-TROIS**

Date de la convocation : Mardi 11 juillet 2023

Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Anne-Lise VOUTAY-MERMET

Quorum : 15

21 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY MERMET, LAMBELET, FRIES CHATAGNAT, SILLARD, JOURNE, BARBERIS, PARRET, GAUD-DAVIET, PICHAT, MOUCHET, LEVET, GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIQUE, ROGUET, MARTINEZ, RICHARD

3 pouvoirs :

Maurice BERTRAND à Véronique FENEUL, Dominique JOLIVET à Martine GAUD-DAVIET, Stéphanie BREGEGERE à Laetitia REAL-LAFFRIQUE

4 absents :

Mmes MARAUD et PAILLASSON et MM. RIBOURDOUILLE et ALPSTEG

**Objet : Opération de construction du nouveau groupe scolaire René Cassin – Marché de maîtrise d'œuvre de niveau esquisse + : Avenant n°3**

Par délibération n°2022.019 du 28 mars 2022, le conseil municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre de niveau esquisse + pour la construction du nouveau groupe scolaire René Cassin au groupement solidaire Atelier o-s architectes – SARL (mandataire) / SA SCOP EUCLID INGENIERIE / SA SCOP ETAMINE / LIGNEUL CEDRIC Micro Entreprise / LINK ACOUSTIQUE SASU / Paysarchitectures, EURL d'architecture.

Un avenant n°1 a été établi afin de fixer le forfait définitif de rémunération conformément à l'article 7.1.2 du CCAP. Cet avenant a été approuvé par délibération n°2022.119 du 14 novembre 2022 par le Conseil Municipal.

Un avenant n°2 a été établi afin de préciser la répartition des honoraires par co-traitant et par missions à la suite de l'augmentation du marché par l'avenant n°1. Cet avenant a été approuvé par délibération n°2023.036 du 3 avril 2023 par le Conseil Municipal.

A la suite de la volonté du Maître d'ouvrage que le bâtiment n'ait pas une façade en béton damé, il a été demandé au Maître d'œuvre de présenter plusieurs solutions permettant de remplacer ce béton damé.

**N° 2023.085**

Ces études supplémentaires, d'une durée de trois semaines, donnent droit au Maître d'œuvre à une rémunération complémentaire conformément à l'article R. 2194-2 du code de la commande publique. Le montant des études complémentaires est fixé à 22 000,00 € HT, soit 26 400,00 € TTC.

Considérant que le montant initial du marché s'élève à 1 432 000,00 € HT, soit 1 718 400,00 € TTC, que le montant total des modifications est une plus-value de 379 022,50 € HT, soit 454 827,00 € TTC ; le montant des modifications s'élève donc à 26,47 % du montant initial.

Le nouveau montant du marché est fixé à 1 811 022,50 € HT, soit 2 173 227,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**ARTICLE 1 : APPROUVE** l'avenant n°3 établi par le maître d'œuvre pour ce lot,

**ARTICLE 2 : AUTORISE** monsieur le Maire à signer le présent avenant et tout document nécessaire à son exécution.

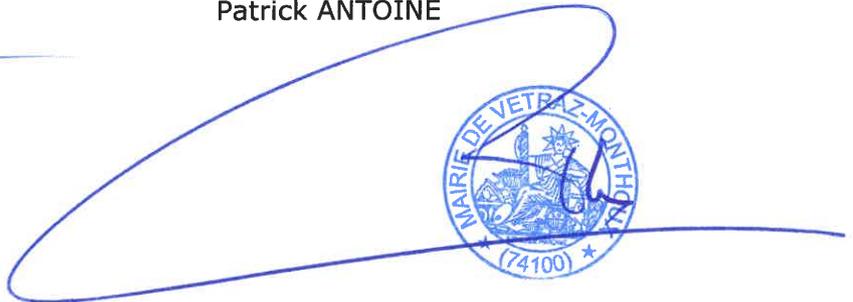
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance  
Anne-Lise VOUTAY-MERMET

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 27 juillet 2023

Le Maire  
Patrick ANTOINE



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire  
du présent acte transmis en Sous-Préfecture  
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 28/07/2023



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.